

AVIS - RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE AU PUBLIC

PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE CLASSE 1

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :

Arysta LifeScience Ougrée Production, Rue de Renory 26/2, 4102 Seraing

PERSONNE DE CONTACT :

Thierry Vanacker, Thierry.Vanacker@upl-ltd.com

NATURE DU PROJET :

Renouvellement des activités d'Arysta LifeScience Ougrée Production, usine de fabrication d'engrais et de produits phytosanitaires.

LIEU D'IMPLANTATION :

Rue de Renory 26/2, 4102 Seraing

Le mercredi 04 mars 2026 à 18h00

Lieu : VSL Château du Val, Esplanade du Val 1, 4100 Seraing

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement (EIE) en vertu de l'AGW du 4 Juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Les communes de Liège et de Seraing ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette réunion a pour objectif :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.66, § 2, et D.68, §§ 2 et 3 :
 - de mettre en évidence et de permettre au public de relever des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
 - de présenter et de permettre au public, le cas échéant, de proposer des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément à la législation, la réunion sera enregistrée. L'enregistrement sera consultable durant les 15 jours suivant la réunion, via le lien suivant : <https://www.com-une.be/rip/upl/> . Cet accès à l'enregistrement sera assuré le surlendemain de la réunion d'information préalable. La vidéo sera définitivement détruite après la période de consultation.

Chacun est invité à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet de renouvellement de permis ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation des études d'incidences. Toute personne concernée adressera son courrier, par écrit, au collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, soit la commune de Seraing ainsi qu'une copie au demandeur et ce, dans un délai de **15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion**, soit jusqu'au **19 mars 2026 inclus**, en y indiquant ses nom et adresse.

Pour la commune de Seraing :

SOIT en les envoyant, par écrit, au service Urbanisme, Place Communale 8, 4100 Seraing

SOIT en les envoyant par courriel, à l'adresse suivante : ripp@seraing.be

Pour le demandeur :

SOIT en les envoyant par écrit, Arysta LifeScience Ougrée Production, à l'attention de Thierry Vanacker, Rue de Renory 26/2, 4102 Seraing

SOIT en les envoyant par courriel, à l'adresse suivante : Thierry.Vanacker@upl-ltd.com